

Bonjour Madame,

Nous vous confirmons que le canton de Neuchâtel a signé une convention avec le canton de Bâle-Ville selon laquelle nos deux cantons reconnaissent mutuellement les décisions d'exonérations pour buts de pure utilité publique les associations et fondations.

Avec nos salutations les meilleures

Impôts immobiliers et de succession

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL
Département des finances et de la santé
Service des contributions
Entité taxation des dossiers spécifiques
Rue Docteur-Coullery 5
2301 La Chaux-de-Fonds
T +41 32 889 77 77
Office.ImpotsImmobiliersEtSuccession@ne.ch
www.ne.ch/impôts